Politiques et (in)sécurité :
Action publique, politisation et savoirs experts

Appel à propositions dans le cadre du groupe de projet ÉPoPé (Études Politiques du Pénal) de l'Association française de science politique

Ce colloque vise à questionner la dimension politique des politiques de sécurité. Par politique, on englobe ici ce que la langue anglaise entend par *politics* (la compétition politique), *policies* (les politiques publiques) et par *polity* (l'espace politique). Interroger la dimension politique, c'est ainsi analyser en quoi l'ensemble des savoirs, des acteurs, des pratiques, des programmes et des temporalités liés à l'univers politique viennent influer sur la production de l'action publique dans le domaine de la sécurité. Plus précisément, c'est interroger les effets de la politisation des phénomènes dits de sécurité, le poids des considérations partisanes, l'impact des élections, le prisme des échelles de gouvernement ou encore l'interaction entre savoirs et idées dans la fabrique des politiques de sécurité.

Précisons d'emblée que se fixer ce programme ne signifie pas présumer une quelconque détermination de ces politiques publiques par les facteurs politiques mentionnés plus haut, ce qui reviendrait à répondre à la question avant de l'avoir posée, mais de questionner comment les facteurs politiques pèsent, orientent, structurent ou non l'action publique dans ces domaines. Nous proposons de distinguer plusieurs aspects analytiques structurés autour de deux axes principaux.

(Dé)politisation de la sécurité

L'objectif du premier axe est d'interroger à nouveaux frais la manière dont des faits sociaux – phénomènes structurels ou événements conjoncturels – en viennent à être pensés et gérés comme des enjeux politiques de sécurité. Comment la publicité autour de certaines questions dans le débat public et/ou la compétition politique, ainsi que la façon de les cadrer (pénalement ou non), affectent-elles la production des politiques de sécurité, en délimitant les contours du problème et en favorisant certaines options plutôt que d'autres ? Trois aspects peuvent être ici approfondis et, surtout, articulés.

1) Un premier aspect consiste à revenir sur le rôle d'acteurs non-gouvernementaux qui, en tant qu'entrepreneurs de causes (Neveu, 2015), se saisissent d'enjeux, aux niveaux national, international ou local, et contraignent les professionnels de la politique à réagir au nom d'impératifs de sécurité. Dans cette perspective, les contextes de crise et de scandale pèsent sur les acteurs politiques, sommés d'agir s'ils veulent préserver leur légitimité et incarner ce qui justifie leur position dominante, à savoir « leur capacité à définir 'l'intérêt général' et à œuvrer de façon désintéressée au bénéfice de la collectivité » (Lascoumes, 2015).

2) Dans le même temps, il convient d'envisager la capacité des élus et de leurs conseillers à transformer ces contraintes en ressources politiques et, plus généralement, à se saisir d'une question dont ils attendent une forme de rentabilité politique (McLaughlin, 2002). Les réformes policières en offrent des illustrations fréquentes, dans des sens d'ailleurs contradictoires : à Chicago ou Los Angeles, ce sont des maires soucieux de pacifier les relations entre populations noires et police qui sont à l'origine des réformes de *community policing*, là où en France, c'est l'arrivée d'un ministre de l'intérieur avec un programme *law and order* qui clôt l'expérience de police de proximité. Les échéances électorales, en tant que moments spécifiques de focalisation autour de certains enjeux, jouent un rôle particulier. La question peut alors également se poser ainsi : comment le calendrier électoral pèse-t-il sur le rythme, le contenu et la mise en œuvre des réformes ?
3) Cette question en appelle une troisième, liée à la place des partis et mouvements politiques : sont-ils des lieux de programmation des politiques, faisant le lien entre le monde de la compétition politique et celui des politiques publiques ? Ou demeurent-ils en marge du jeu de production des idées et des politiques ? Répondre à ces questions exige sans doute d'identifier des 'moments' dans l'analyse processuelle des politiques, en distinguant par exemple la mise sur agenda de certaines questions de la logique de prise de décision, les acteurs politiques étant susceptibles d'y jouer des rôles différents.

Finalement, cette focale sur la politisation de la sécurité débouche sur un autre type de question, celle de la temporalité et des échelles politiques. En effet, les fièvres liées à certaines échéances électorales ou les scandales et autres paniques morales peuvent être suivies de périodes de refroidissement, où les problématiques hier centrales deviennent secondaires ou sont appréhendées dans des termes autres que ceux de la sécurité. La façon dont des séquences de politisation sont suivies de phases de dépolitisation constitue un enjeu particulièrement saillant ici, permettant notamment d'interroger la technicisation d'un certain nombre de débats (par exemple autour des questions de renseignement) comme vecteur de façonnement des choix publics, à l'ombre du politique. Ce faisant, il s'agirait à la fois de questionner l'éventuel aspect cyclique des politiques de sécurité, mais aussi d'en analyser les composantes discursive et émotionnelle en s'intéressant aux mises en mots et en images de l'insécurité et, en miroir, aux mises en scène du politique (le jeu des annonces, la présence sur le terrain, la production répétée de sommets, l'envoi de forces de police nombreuses suivies de caméras etc.) (Favre, 2009 ; Tonry, 2004).

La question de la sécurité ne se pose cependant pas qu'à l'échelle nationale. Dans plusieurs pays, c'est même au niveau local que les élus ont investi ce thème, couplé à celui de la prévention. En France et en Italie, aux niveaux municipal et régional (pour l'Italie surtout), des gouvernements locaux ont adopté des politiques

diverses, associant thématiques préventives et répressives, mis en place des partenariats larges et pu explicitement chercher à désidéologiser l'action autour des enjeux de sécurité (Le Goff, 2008). Une des questions qui ne manque pas d'émerger est celle de la neutralisation de la 'variable politique' dans les politiques locales : les acteurs politiques locaux, en faisant référence à la prévention-sécurité, promeuvent-ils des orientations qui dépassent la traditionnelle distinction droite-gauche (Maillard, 2005 ; Ferret & Mouhanna, 2005) ? La diffusion de la logique partenariale à l'échelle locale appelle des interrogations similaires : quand l'action publique met en œuvre une logique de coproduction fondée sur des accords, partenariats, conventions, chartes, contrats, reste-t-il une place spécifique pour l'action politique, et sous quelle(s) forme(s) (Bobbio, 2003) ?

Politique et savoirs experts en matière de sécurité

Le deuxième axe de cet appel à communications porte sur l'enjeu-clé des savoirs experts ou professionnels qui fondent les politiques de sécurité. Rappelons que l'action publique dans ces domaines est conduite par un ensemble de professionnels aux savoirs spécialisés et ce, à différentes échelles, y compris transnationales (Bigo, 2016). Ils jouent un rôle considérable dans l'identification des problèmes, la formulation des alternatives prises en considération et, surtout, dans la mise en œuvre des politiques dont dépend en retour l'existence de ces professionnels, qui sont aussi des entrepreneurs de causes. Il s'agit précisément d'éclairer les relations entre ces experts et les acteurs politiques dans les politiques de sécurité. Si l'on suit David Garland, l'un des basculements dans les pays occidentaux au début des années 1970 tient au fait que la politisation de la question du crime menace la position de relative domination qu'avaient établie les professionnels dans la définition des politiques, reconfigurant radicalement les discours, les savoirs et les jeux de concurrence autour de ces politiques. C'est précisément ce que l'on souhaite interroger ici. Quelle forme d'articulation se déploie entre les savoirs experts et les politiques préconisées, formulées, mises en œuvre ? Assiste-t-on dans la durée à un déplacement des sources de ces savoirs (avec une plus grande sensibilité à la politique d'opinion) ? Deux grandes séries de questions complémentaires peuvent ici être distinguées.

La première consiste à savoir quelle est l'identité des experts sollicités par les politiques (et leur éventuelle mutation). Observe-t-on des différences dans les formes d'expertise valorisée dans les différents camps politiques ? La gauche s'est par exemple traditionnellement appuyée sur des ressources puisées auprès des bureaucraties professionnelles (magistrats, travailleurs sociaux, syndicalistes policiers, etc.) et des experts (universitaires notamment). On peut alors s'interroger sur un possible déplacement des sources d'expertise traditionnellement promues, au profit d'un nouveau type d'experts (disposant d'un capital médiatique plus important et valorisant d'autres formes de relations à l'action).

L'autre question est celle de la rhétorique intermittente de l'évaluation des politiques publiques de la part des autorités publiques. Comment ces orientations sont-elles réellement mises en œuvre ? On a pu voir en France que l'évaluation par les corps d'inspection de certaines politiques de réformes, à l'instar de la politique de proximité, retombait rapidement dans les jeux politiques traditionnels sans produire de savoirs experts mobilisés dans l'action (Roché, 2005). Si l'on prend l'exemple des gouvernements Blair au Royaume-Uni, ceux-ci ont été en permanence traversés par des exigences contradictoires, entre le recours revendiqué à l'évidence scientifique d'une part, et un gouvernement par les « coups politiques », étroitement dépendant de la couverture par la presse à grand tirage d'autre part.

***

Sur toutes ces questions, des communications mettant en avant la dimension internationale (avec des cas non-français), comparée, voire transnationale du rapport entre politique et (in)sécurité sont particulièrement attendues, tant elles permettent de penser différemment une réalité (trop) familière. Le regard historique est également apprécié, à la fois pour la richesse accumulée des travaux croisant politique et système pénal, et parce que, là encore, il favorise un regard décentré par rapport au contemporain.

Ce colloque se tiendra le 18 (et potentiellement 19) octobre 2018 à Paris.

Les propositions d'une longueur maximum de 3000 signes espaces compris doivent être envoyées à anthony.amicelle@umontreal.ca ; mathilde.darley@gmail.com ; demaillard@cesdip.fr

Date limite d'envoi des propositions : 15 juin 2018.

Les propositions seront évaluées par un comité scientifique composé de : Anthony Amicelle (Université de Montréal), Mathilde Darley (CNRS, CESDIP), Jacques de Maillard (UVSQ, CESDIP), Virginie Gautron (Université de Nantes), Cécile Vigour (CNRS, Emile Durkheim), Valérie Icard (CESDIP), Jérémie Gauthier (IRIS), Laurie Boussaguet (Institut Universitaire Européen), Jean Bérard (ENS Paris-Saclay, ISP), Denis Duez (Université Saint-Louis, Bruxelles), Gilles Favarel-Garrigues (CNRS-CERI), Marylène Lieber (Université de Genève), Samuel Tanner (Université de Montréal).